**DEPARTEMENT DES LANDES**

**Mairie de**

**SAINT MARTIN DE HINX**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 février 2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : 9**

**Conseillers présents et représentés : 11**

**Absents avec pouvoir : 2**

**Absent excusé : 6 (dont 2 avec pouvoir)**

**Absents : 0**

**Etaient présents :** MM. LAVIELLE, CARRÈRE, SKONIECZNY-HANUS, GARAT, TOUYA, CAPDEVILLE, HIQUET, LAMBERT, FERRONE.

**Etaient absents excusés :** MM GUIOSE (procuration à B. HIQUET), DARRACQ (procuration à S. CARRERE), ETAVE, FOIS-LASSERRE, GALVEZ, CLÉMENT.

**Secrétaire de séance :** Mme Solange CAPDEVILLE.

**Date de la convocation : 31 janvier 2019.**

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018.**

1. **Délibération 2019\_02\_05\_D01 : SYDEC / RD12 – Rue de Maremne – éclairage public rural.**

Dans le cadre du projet de sécurisation (pose d’une signalisation verticale) de la RD12 au niveau de la Rue de Maremne, Monsieur Jean-Marc GARAT, adjoint au Maire, présente à l’assemblée l’étude technique et financière de deux options :

**Option 1 :**

* Fourniture, pose et raccordement d’une lanterne R-LIGHT 73W leds sur support béton existant, situé rue de Maremne (RD12).

Montant estimatif TTC 1 730 €

TVA pré financée par le SYDEC 271 €

Montant HT 1 459 €

Subventions du SYDEC 729 €

**Collectivité   729 €**

**Option 2 :**

* Fourniture, pose et raccordement de deux lanternes R-LIGHT 73W leds sur support béton existant, situé rue de Maremne (RD12).

Montant estimatif TTC 2 567 €

TVA pré financée par le SYDEC 402 €

Montant HT 2 165 €

Subventions du SYDEC 1 083€

**Collectivité   1 083 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré DÉCIDE, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :**

* D’approuver les travaux de remplacement selon **l’OPTION : 2**

Fourniture, pose et raccordement de deux lanternes R-LIGHT 73W leds sur support béton existant, situé rue de Maremne (RD12).

* D’engager la Commune à rembourser sur ses fonds propres la somme de  **1 083 €** correspondant à la contribution communale ;
* De charger Monsieur le Maire d’effectuer toutes les formalités nécessaires à l’exécution du présent dossier.

**2. Délibération 2019\_02\_05\_D02  : Organisation du Temps scolaire à compter de la rentrée 2019.**

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l’organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l’avis favorable du conseil d’école extraordinaire en date du 28 janvier 2019, qui s’est prononcé à l’unanimité pour un retour à la semaine de 4 jours ;

Vu le résultat du sondage réalisé par la Commune auprès des parents d’élèves au mois de novembre 2017, qui met en évidence une volonté de revenir à la semaine de 4 jours (+ de 80% favorables) ;

CONSIDÉRANT que la Commune de St Martin de Hinx est liée par un contrat enfance jeunesse avec 3 autres communes adhérentes (St Jean de Marsacq, Josse et Ste Marie de Gosse) pour le déroulement des activités pédagogiques du centre de loisirs intercommunal ;

CONSIDÉRANT que la commune de Ste Marie de Gosse est passée à 4 jours dès la rentrée 2017 ;

CONSIDÉRANT que les communes de St Jean de Marsacq et de Josse dépendant du même centre de loisirs intercommunal (CLSH) que celui de Saint-Martin-de-Hinx, sont favorables au retour de la semaine à 4 jours.

De ce fait, les activités périscolaires seraient redéployées dans le cadre du projet éducatif du centre de loisirs intercommunal sur la journée du mercredi.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :**

De saisir le directeur académique des services de l’éducation nationale, afin d’obtenir une dérogation à l’organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2019 ;

* Un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2019 avec une répartition des enseignements sur 8 demi-journées par semaine, en fixant le temps scolaire comme suit : **Lundi, mardi, jeudi, vendredi.**

1. **Délibération 2019\_02\_** **05 D03 : CRÉATION D’UN POSTE D’AGENT DE MAÎTRISE ET SUPPRESSION D’UN POSTE D’AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM).**

Vu le tableau des emplois,

Vu la loi n° 83-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2018-152 ouvrant l’accès au cadre d’emplois des agents de maîtrise, par promotion interne aux ATSEM,

Madame l’adjointe au maire rappelle à l’assemblée que conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte-tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d’un agent inscrit au tableau d’avancement de grade établi pour l’année 2019.

Madame l’adjointe au maire expose à l’assemblée qu’un agent, titulaire au grade d’agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (ATSEM), est inscrit sur la liste d’aptitude pour l’accès au grade d’agent de maîtrise par voie de promotion interne depuis le 15 octobre 2018. Il remplit donc toutes les conditions pour bénéficier d’un avancement de grade. Il convient donc de prévoir la création d’un emploi permanent, d’agent de maîtrise, à temps non-complet, à compter du 1er juillet 2019.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, DECIDE, à 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :**

* De créer un poste permanent d’agent de maîtrise à temps non-complet, à compter du 1er juillet 2019.
* De supprimer un poste permanent à temps non-complet d’agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles.
* Le titulaire de ce poste sera astreint à une durée hebdomadaire de 28h30 (temps de travail annualisé).
* Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l’agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

1. **COMPTES-RENDUS COMMISSIONS LOCALES ET REUNIONS :**

Assemblée Générale du Comité des Fêtes : *Rapporteur : B. HIQUET.*

Le Comité des Fêtes affiche un résultat de compte négatif de 2000 €.

Assemblée Générale de la Clique Réveil Biaudo-S-Martin : Réunion prévue avec Salies de Béarn, une fois par mois, sans instruments de musique. Il ne sera plus possible d’animer les fêtes, seulement les messes. L’effectif ne se renouvelle pas et compte beaucoup d’anciens. Le solde annuel est déficitaire de 1 200 €. Reste en caisse : 2 700 €.

Assemblée Générale du SMBS : *Rapporteur : Jean-Marc GARAT.*

Le bilan social de toutes les sections est très bon, beaucoup de dynamisme. De bons résultats en courses à pied, 10 podiums pour le jeune MANON. Le bilan financier est également positif. Le SMBS section Pétanque quitte le SMBS pour des raisons statutaires.

*Mme Sandrine CARRERE* informe que se tiendra prochainement une réunion de la Commission Finances et Commission Associations pour voir si le solde a été reversé ou pas.

Assemblée Générale du SMBS section Pelote : *Rapporteur : Frédéric TOUYA.*

Le bilan financier fait apparaître un léger déficit, mais la subvention du Département n’a pas encore été versée. L’association souhaiterait non pas un local mais un aménagement au trinquet, en supprimant une petite pièce et en la transformant en hall et petit bar. Monsieur le Maire et Monsieur HIQUET précisent qu’un WC sera enlevé et laissera la place à une petite salle de réception au trinquet.

SYDEC : *Rapporteur : Jean-Marc GARAT.*

Monsieur GARAT fait état des travaux d’enfouissement réalisés sous l’égide du SYDEC :

* Renforcement et enfouissement des réseaux, sur la route de Billon et Quartier Pécastaing, chantier en cours de réalisation.
* Enfouissement Quartier Bellegarde et Quartier Villenave : Acté par le SYDEC.
* Enfouissement sur le RD 366, du lieu-dit Tuyas à la route de Bellevue : en attente de la réponse du SYDEC.

ECOLE : *Rapporteurs ; Sandrine CARRERE et Véronique SKONIECZNY-HANUS.*

Lors de la prochaine séance, le Conseil Municipal devra se prononcer sur un éventuel changement d’amplitude horaire, à savoir de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30 sur 4 jours.

MACS – ATELIERS COMMUNAUTAIRES : *Rapporteur : Sandrine CARRERE.*

Atelier Finances : 4 élus étaient présents. Le débat d’orientations budgétaires a été présenté, fait état notamment de la fin du PPI Voirie, de la baisse du taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

1. **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

* Une réunion sera à fixer pour évoquer les points figurant sur la feuille de route distribuée par Monsieur le Maire en début de séance.
* De même, une réunion réunissant la commission Finances et Associations devra être programmée prochainement.

*Rapporteur : Monsieur le Maire.*

La vente des derniers terrains communaux permettra de financer les travaux réalisés sur la Route des Vignerons, dont la participation de la commune qui s’élève à 120 000 €.

- Pour information, le recensement de la population s’est très bien passé. Nous avons 787 logements et environ 1 650 habitants.

*Rapporteur : Jean-Marc GARAT.*

Monsieur GARAT fait état de l’endommagement de la route de l’Adour, après extraction de bois de la propriété du Pouy.

**6. MANIFESTATIONS A VENIR :**

* 06-02-2019 : Réunion de travaux – Aménagement Route des Vignerons
* 09-02-2019 : AG Association des Maires des Landes
* 11-02-2019 : Conseil d’école
* 13-02-2019 : Réunion de travaux : Aménagement Route des Vignerons
* 15-02-2019 : Réception de chantier : Lotissement La Tourelle.
* 16-02-2019 : AG de la CUMA.
* 22-02-2019 : AG de l’Entraide St Martinoise.
* 02-03-2019 : AG du Réveil d’Automne